

**Tous ces documents
seront indispensables
pour effectuer vos
démarches
administratives en
France, et
notamment pour :**

L'inscription à l'université

La demande de carte de
séjour

Une demande d'aide au
logement auprès de la
CAF, etc.

2 points importants

1 Tous les justificatifs
doivent être traduits en
français.

2 Il est préférable de
posséder au moins une
photocopie de chacun de
ces documents en plus de
l'original).

- 12 photographies d'identité, noir et blanc de préférence, format 3,5 x 4,5 cm
- extrait d'acte de naissance traduit en français et légalisé
- si vous venez en famille apportez votre livret de famille
- si vous êtes marié apportez votre extrait d'acte de mariage traduit en français et légalisé
- carnet de santé et de vaccinations

Pour votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur :

- attestation de pré-inscription ou d'acceptation préalable délivrée par l'établissement d'enseignement supérieur français que vous avez choisi;
- originaux et copies traduites et légalisées de vos diplômes de l'enseignement secondaire ou supérieur;
- relevé détaillé des matières étudiées et des notes obtenues dans l'enseignement supérieur, et selon la discipline, un projet détaillé de recherche à joindre obligatoirement à tout dossier de candidature à une admission en Master;
- carte d'étudiant ou certificat de scolarité de votre université d'origine.

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne :

- passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité
- carte de santé européenne en cours de validité,

Si vous êtes non-ressortissant de l'Union Européenne :

- passeport en cours de validité contenant votre visa D long séjour «Étudiant» CESEDA 311-3 6° et Demande d'Attestation OFII ou visa C «Étudiant-Concours» ou CESEDA 313-7 ou «Stagiaire» CESEDA 313-10 1°

Si vous êtes boursier du gouvernement français :

- lettre de présentation du service culturel de l'Ambassade de France de votre pays d'origine;
- attestation traduite certifiant que le diplôme de fin d'études secondaires donne droit à l'entrée dans l'enseignement supérieur dans le pays d'origine;
- relevé détaillé des notes obtenues par matière au cours des deux dernières années de scolarité secondaire ou supérieure

Si vous souhaitez conduire en France :

- permis de conduire valide qui vous permettra de conduire pendant la durée de vos études en France et une année après vos études ou un permis de conduire international

Si vous importez un véhicule :

- carte grise ou titre de propriété du véhicule
- carte verte d'assurance internationale

Plus d'informations

A l'Accueil Info-Etudiants / Guichet Unique du Pres de l'Université de Lorraine :

à Nancy 34, cours Léopold – 54052 NANCY Cedex - Téléphone : 00 33 (0)3 54 50 54 00

à Metz – Maison Alfred Grosser - Ile du Saulcy – 57000 METZ - Téléphone : 00 33 (0)3 87 54 77 77

<http://www.nancy-universite.fr/guide.pratique/fr/indexfr.php>

Pour toute information supplémentaire avant votre départ, contactez le service culturel de l'Ambassade ou Consulat de France dans votre pays.

Portail de l'administration française : <http://www.service-public.fr/>

Ministère des Affaires Étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/index.html

CAMPUS FRANCE National agency for promoting French higher education abroad
<http://www.campusfrance.org/en/index.htm>

EGIDE - <http://www.egide.asso.fr/jahia/Jahia/>

CNOUS/CROUS - <http://www.cnous.fr/index.php?lg=en>

NANCY UNIVERSITE - <http://www.nancy-universite.fr>

UNIVERSITE PAUL VERLEINE – METZ - <http://www.univ-metz.fr/>

PRES de l'Université de Lorraine

Nancy-Université

